



Bamako, Ouagadougou, le 08 août 2023

N° - 001- MAECI/MAECRBE

Excellence Madame le Président,

Le 26 juillet 2023, le peuple du Niger a décidé, en toute responsabilité et de manière pacifique, sans aucune effusion de sang, de prendre son destin en main et d'assumer devant l'histoire la plénitude de sa souveraineté.

Par la suite, l'adhésion des populations nigériennes aux événements survenus n'a cessé de croître, notamment à travers des manifestations pacifiques de soutien aux nouvelles autorités nigériennes.

En dépit de cette volonté populaire clairement manifestée, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en rupture totale avec la légalité internationale et la légitimité, a fait le choix de privilégier les mesures coercitives, y compris le recours à la force armée, contre un pays souverain.

Le motif de cette agression, déguisée en intervention militaire sous le prétexte du rétablissement de la démocratie, cache mal les agendas de puissances étrangères prêtes à aggraver une situation sécuritaire déjà précaire, du fait, faut-il le rappeler, d'un précédent similaire en 2011, qui a causé l'effondrement de l'Etat libyen et la déstabilisation de la région du Sahel. A cette date, les responsabilités de cette opération militaire n'ont toujours pas été assumées, tandis que les Etats du Sahel continuent d'en subir les conséquences néfastes, particulièrement la prolifération des groupes terroristes et leur corollaire de circulations d'armes de toutes sortes dans la région.

Aussi, par communiqué conjoint n°001 en date du 31 juillet 2023, les Gouvernements de Transition du Burkina Faso et de la République du Mali ont clairement averti des conséquences, pour la stabilité de la sous-région, voire au-delà, d'une intervention militaire contre le Niger, contre le Peuple nigérien. En qualité d'Etats voisins et concernés par la situation d'un pays frère, le Mali et le Burkina réitèrent leur ferme condamnation de toute intervention militaire de la CEDEAO ou de toute autre force internationale, qui violerait ainsi la souveraineté de l'Etat du Niger. La persistance de l'Organisation sous-régionale dans cette approche improductive voire contre-productive, conduirait à la dislocation de la CEDEAO.

**Son Excellence Madame Linda Thomas-Greenfield,
Ambassadeur, Représentant permanent
des Etats-Unis d'Amérique auprès des Nations Unies
Président du Conseil de sécurité des Nations Unies**

New York

Mail: dppa-scs3@un.org / usun.newyork@state.gov


Les Gouvernements de Transition du Burkina Faso et de la République du Mali en appellent à la responsabilité principale du Conseil de sécurité, garante de la paix et de la sécurité internationale, pour empêcher, par tous les moyens à sa disposition, une action armée contre un Etat souverain dont l'ampleur des conséquences serait imprévisible.

Nous savons pouvoir compter sur la sagesse du Conseil de sécurité pour éviter, outre la dégradation de la situation sécuritaire avec la multiplication et la propagation des groupes terroristes, un drame humanitaire, qui s'ajouterait aux difficultés d'une population en attente légitime d'un soutien pour faire face aux nombreux défis auxquelles elle est confrontée.

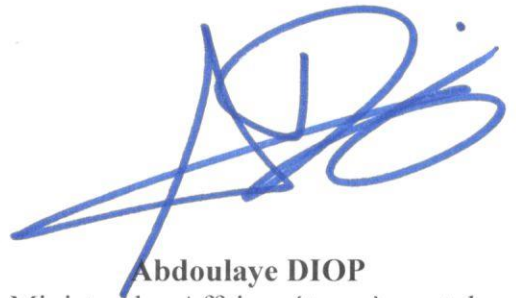
Nous réitérons notre attachement à la recherche de solutions par les voies exclusives de la diplomatie et de la négociation, seules à même de garantir la paix et la stabilité du Niger et de la région.

Nous vous prions de porter la teneur de la présente à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la publier en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, **Excellence Madame le Président**, l'assurance de notre considération distinguée.



Olivia Ragnagnewendé ROUAMBA
Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération
régionale et des Burkinabè de l'Extérieur
du Burkina Faso



Abdoulaye DIOP
Ministre des Affaires étrangères et de
la Coopération internationale de
la République du Mali